

INDEX

Egalité Professionnelle

Madame, Monsieur,

Comme tous les ans, nous publions les résultats de l'INDEX portant sur l'**égalité femmes-hommes** au sein de DERICHEBOURG Intérim et Recrutement. Pour rappel, la publication de cet index est obligatoire.

Ce dernier **ne peut être calculé** pour les raisons suivantes :

- L'écart de rémunération femmes-hommes : **38/40**
- L'écart de répartition des augmentations individuelles : L'indicateur n'est pas calculable car les effectifs représentent moins de 40% des effectifs.
- L'écart de répartition des promotions : L'indicateur n'est pas calculable car les effectifs représentent moins de 40% des effectifs.
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congés de maternité : L'indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10**

